



## COMMUNIQUE Sur la gestion des déchets

Anniviers, le 26 mars 2020

### Recommandations concernant l'élimination des ordures ménagères dans la situation extraordinaire liée au coronavirus.

La gestion et l'élimination des déchets urbains sont de la compétence des Communes. Du fait que ces prestations sont considérées comme essentielles car faisant parties des services publics de base, les autorités cantonales recommandent l'application des mesures suivantes tirées en grande partie des recommandations fédérales.

#### Ramassage des ordures ménagères par la commune

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts issus des ménages doit être garanti.

#### **Recommandations à la population :**

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

#### Exploitation de la déchetterie communale

- Il convient de **se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité**. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison. Nous vous prions de respecter strictement les règles de comportement et d'hygiène édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et ce, même dans l'enceinte de la déchetterie.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

**En situation de crise sanitaire, toutes les mesures prises à l'heure actuelle sont amenées à évoluer à chaque instant. Nous vous encourageons à suivre leur évolution sur le site cantonal [www.vs.ch](http://www.vs.ch)**

Nous vous remercions, d'ores et déjà, de l'attention portée à ce qui précède.

Administration communale d'Anniviers